Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 085-200065795-20240226-D26022024_02-BF

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 25

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février deux mille vingt quatre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le treize et vingt février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Christelle GAUBERT, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Christine GUILLOTEAU a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Stéphane DENIS-LUTARD a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET a donné pouvoir à Pauline CAILLONNEAU.
Absents excusés : Sébastien HULIN, Antoine GUILLET.
Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS, Thony CHABOT, stéphanie CHIFFOLEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26022024_02: Compte administratif 2023 du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,
Vu la délibération n°D12022024_02 relative au débat d'orientations budgétaires,
Vu la note de présentation synthétique jointe,

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur du Conseil Municipal, reprenant les dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (« Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »), le Conseil municipal a procédé à l'élection du président de séance et Monsieur Jean-Luc RABILLARD a été désigné à l'unanimité pour accomplir cette fonction.

Délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Michel VALLA, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,
Après avoir pris connaissance du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 085-200065795-20240226-D26022024_02-BF

BUDGET GENERAL		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	2 723 889,00 €	2 422 475,52 €
Recettes	4 003 169,55 €	2 362 542,98 €
Résultat de l'exercice	1 279 280,55 €	- 59 932,54 €
Solde antérieur	200 000,00 €	2 166 610,79 €
Résultat clôture exercice 2023	**1 479 280,55 €**	**2 106 678,25 €**
	RESTES A REALISER	RESTES A REALISER
Dépenses		1 787 275,45 €
Recettes		229 480,48 €
Besoin en financement		1 557 794.97 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Constate pour la comptabilité du budget principal les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Le Maire,

Michel VALLA

MAIRIE LES ACHARDS (Vendée)

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/03/2024
Au registre